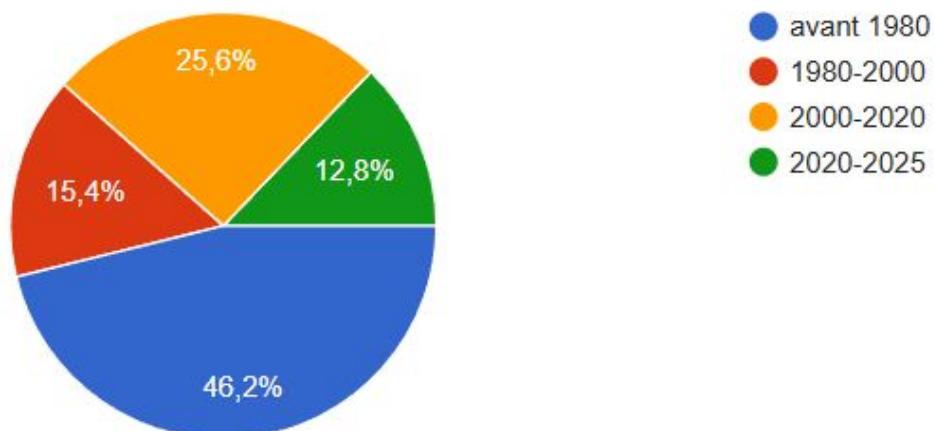


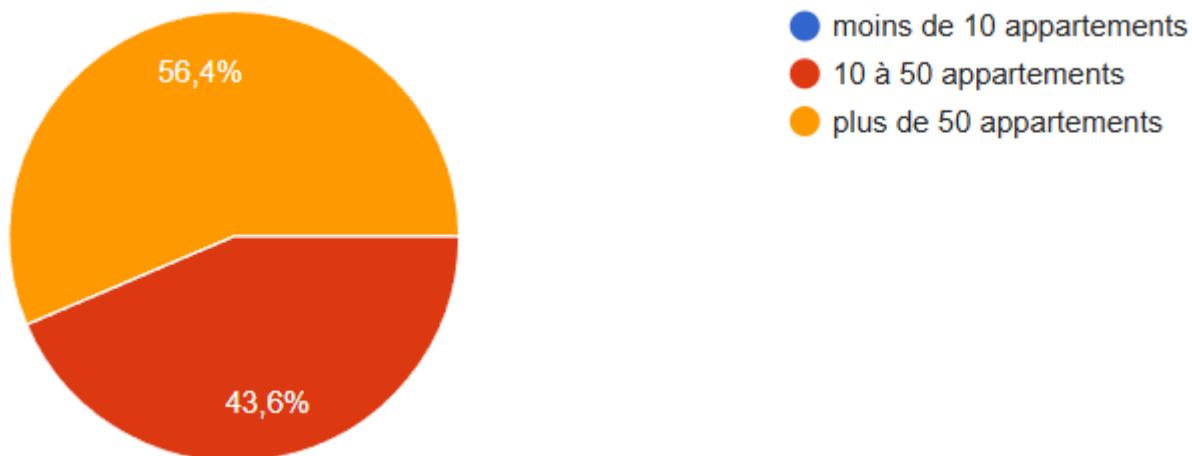
Sondage Rueil A Vélo sur les locaux vélo des immeubles d'habitation – janvier / février 2025

Résultats sur 39 réponses au 16/02/2025

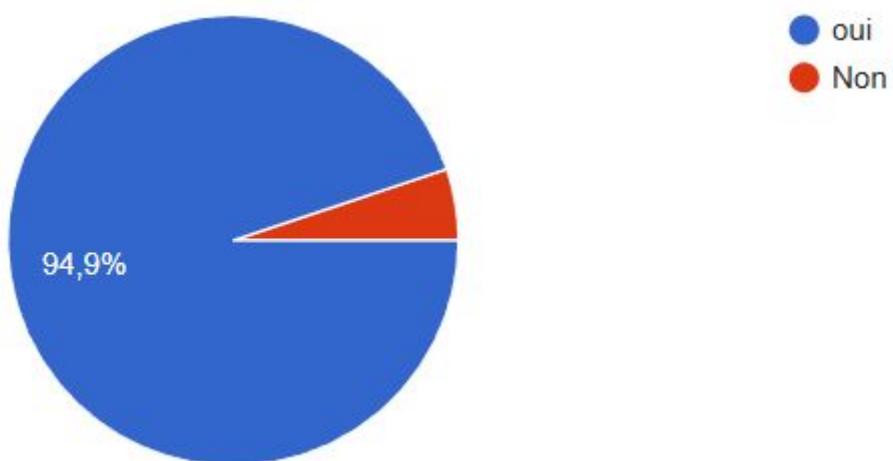
Age des résidences :



Taille des résidences :



Présence d'un local vélo

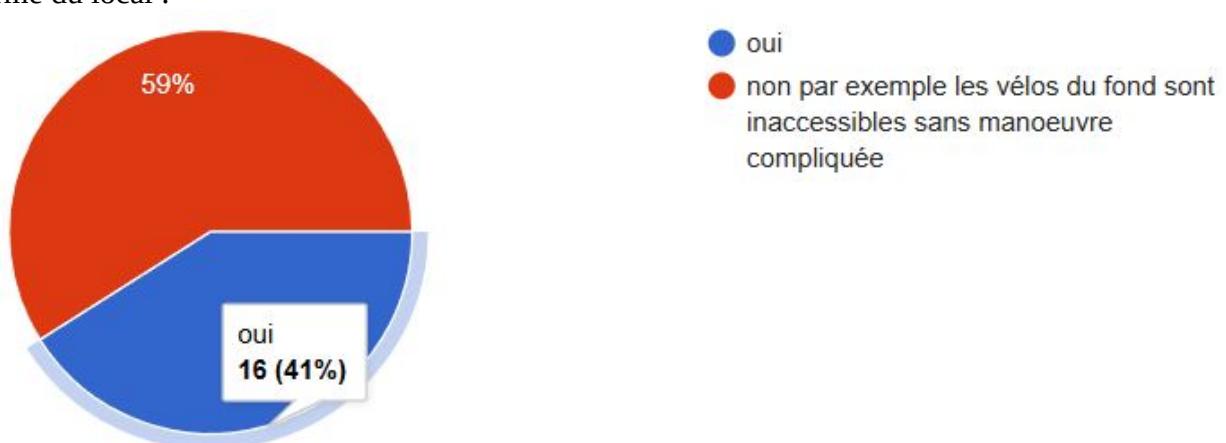


Taille du local :



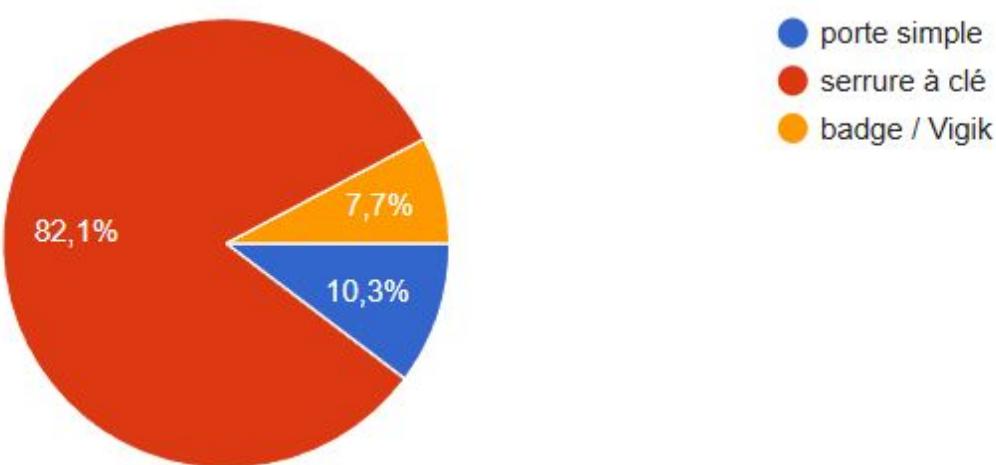
- oui il reste beaucoup de place libre
- limite on atteint la saturation
- non le local est surchargé et certains sont obligés de ranger leur vélo ailleurs

Forme du local :



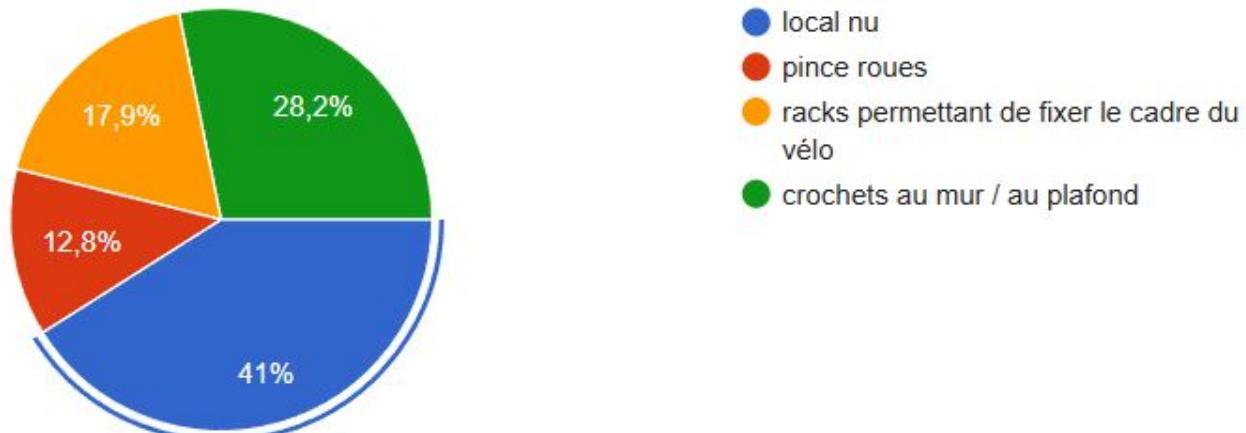
- oui
- non par exemple les vélos du fond sont inaccessibles sans manœuvre compliquée

Sécurisation du local :



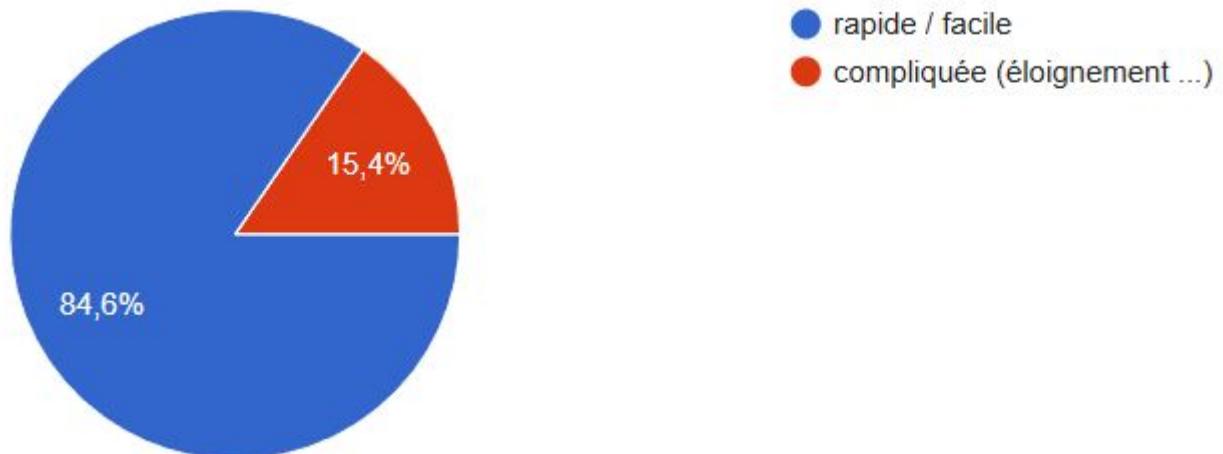
- porte simple
- serrure à clé
- badge / Vigik

Accrochage des vélo :



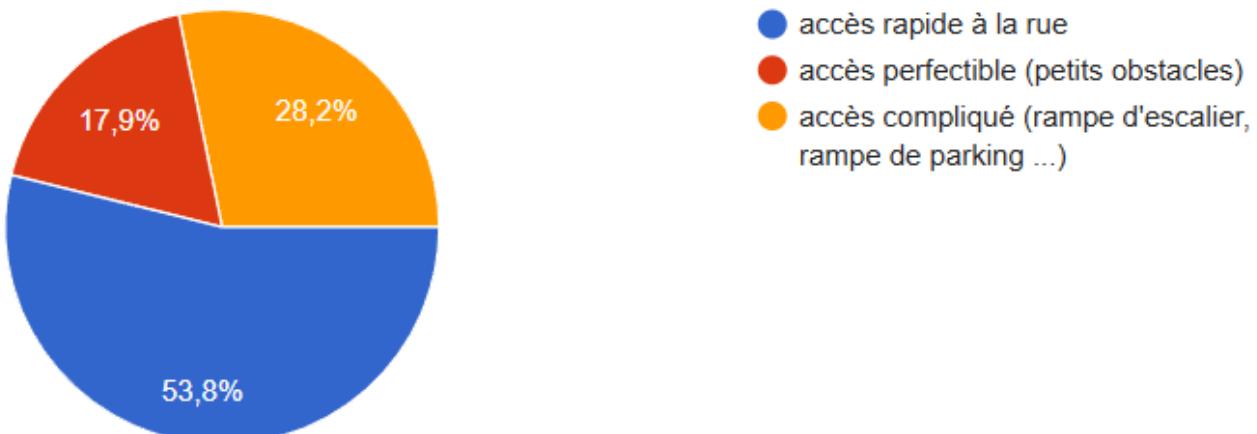
Rien n'est prévu dans 41 % des cas ; il y a des racks permettant d'accrocher le cadre du vélo dans 18 % des cas ; les autres solutions sont peu satisfaisantes.

Accès depuis les logements :



L'accès est simple dans 85 % des cas

Accès à la rue à vélo :



L'accès est compliqué dans 28 % des cas.



Sur l'ensemble des réponses, **un local vélo existe dans la quasi totalité des résidences** ; mais si l'on recherche un local avec de la place libre, une sécurisation de la porte, des racks ou des crochets d'accrochage, et un accès facile à la rue **cela n'est constaté que dans 8 % des cas.**

Si l'on ajoute les locaux limite de la saturation mais avec une forme adaptée à l'usage, toujours avec des dispositifs d'accrochage des vélos et un accès facile à la rue, ce qui est le **minimum** pour autoriser une utilisation confortable, **on arrive à 20 % de conformité seulement.**

Si l'on regarde les immeubles 'récents' de 2000 à 2025 (15 cas) : **il y a de la place libre dans le local vélo dans un seul cas soit 7 % .**

Si on ajoute les locaux limite de la saturation mais avec une forme adaptée à l'usage, toujours avec des dispositifs d'accrochage des vélos et un accès facile à la rue, **on arrive à 47 % de conformité**

Même sur les immeubles très récents de 2020 à 2025, **seulement 3 sur 5 répondent aux critères minimaux ci dessus, soit 60 %.** L'un a un local de forme inadaptée et d'accès compliqué depuis les appartements ; le second est d'un accès compliqué à vélo depuis la rue.

On constate clairement que plus les immeubles sont récents plus la configuration des locaux vélo s'améliore, **mais il est choquant de constater que même sur des opérations immobilières très récentes, il reste un pourcentage important de non conformités pouvant gêner l'usage du vélo.**

Il est donc impératif d'encourager les promoteurs immobiliers à être au minimum conformes à la réglementation, mais surtout à être mieux disant en proposant :

- **un nombre de places vélo qui se rapproche du nombre d'habitants prévus**
- **des dispositifs d'accroche des vélos de type arceaux ou rack permettant d'accrocher le cadre**
- **un accès simple à toutes les places dans le local**
- **un accès facile à la rue et aux appartements**
- **une sécurisation de l'accès**
- **des prises de recharge pour les vélos électriques.**

Nota : il est possible que ce sondage soit biaisé par une propension à dénoncer les situations désagréables ; mais le fait que les réponses indiquent quasiment toutes la présence d'un local vélo donne confiance ; les grandes tendances qui ressortent paraissent donc indéniables.

Tous nos réseaux directement sur : <https://linktr.ee/rueilavelo>

Retrouvez-nous sur Facebook <http://www.facebook.com/rueilavelo>

Groupe Facebook : <https://www.facebook.com/groups/rueilavelo>

[Notre site web : rueil.fubicy.org](http://rueil.fubicy.org)

